

Compte-rendu du Comité Directeur du CID LPC

Nîmes – 15/09/2018

Le Comité Directeur a été convoqué le 27/08/2018 par Emmanuelle Ranchoup, Présidente du Comité Interdépartemental Languedoc Pays Catalan

Membres présents ou représentés :

Hervé Breton, Gilbert Clerc, Julien Cuny, Guillaume Duroux, Christian Fernandez de la Torre (repr.), Sylvie Gerbaix (repr.), Nathalie Hiessler, Jacques Lecomte, Franck Loiseau, Frédéric Lopez (repr.), Erick Lucat, Lucien Martinez, Lucien Merlet, Vincent Munier (repr.), Caroline Pappalardo (repr.), François Pottier, Emmanuelle Ranchoup, Estelle Reymond, Gilles Rovere, Jean-Claude Saunier et Yolaine Trichet-Loiseau.

Membre excusé : Roger Lefebvre.

21 membres sur 23 sont présents ou représentés : le quorum est atteint.

Emmanuelle Ranchoup ouvre la séance à 14h15 et est secrétaire de séance.

Pour rappel, l'ordre du jour figurant dans la convocation peut être résumé ainsi :

1. POINTS ADMINISTRATIFS :

- a. **approbation du procès-verbal** du Comité Directeur du 10/03/2018 ;
- b. **point sur les licences et les clubs** au 30/06/2018
- c. **information sur l'intégration de la Systema** (ex-Fédération de J. Lecomte) au sein de la FFAB ;
- d. **information sur l'AG de la Ligue Occitanie.**

2. POINT FINANCIER :

- a. point sur la **situation en cours** ;
- b. **demandes et octroi de subventions** + utilisation faite avant le 31/08/2018 en fonction des courriers d'attribution ;
- c. **mise en place de dons à l'association** en cas de renonciation aux remboursements de frais.

3. POINT COMMUNICATION :

- a. **utilisation des réserves** pour la réalisation d'un clip avec la société Clipple ?

4. POINTS TECHNIQUES :

- a. **calendrier 2018/2019** :
 - i. *finalisation des points restant à préciser ;*
 - ii. *rappel de ce que les stages privés ne doivent pas se tenir sur les mêmes WE que les stages institutionnels (ou, si cela doit être le même WE mais pas le même jour, demander l'avis de l'ACT et de la Présidente ;*
 - iii. *information sur la réforme du BF à partir de 2018/2019.*

1. POINTS ADMINISTRATIFS

a. Approbation du compte-rendu du Comité Directeur du 10/03/2018

Emmanuelle Ranchoup demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur le compte-rendu du Comité Directeur du 10/03/2018. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est mis aux votes et adopté à l'unanimité.

b. Point sur les licences et les clubs au 30/06/2018

Au 01/03/2018 le Comité Interdépartemental comptait 1090 licences (sur 1195 sur la totalité de la saison 2016-2017 incluant 45 licences de Kyudo) réparties sur 45 clubs.

Il est à noter :

- que le Kyudo a quitté la FFAB en septembre 2017 pour rejoindre la FFJDA (3 clubs) ;
- que des clubs ont rejoint d'autres groupes (mais avaient peu de licences) ;
- que la Systema intègre la FFAB à compter de septembre 2018 (deux clubs déjà affiliés sur notre territoire).

c. Information sur l'intégration de la Systema à la FFAB

Jacques rappelle que la Systema (qui était organisée en Fédération qu'il présidait) a sollicité plusieurs fédérations afin de pouvoir intégrer une structure existante, y compris la FFAB vers laquelle il lui paraissait naturel de se tourner.

Après discussion avec le Bureau Fédéral et le Bureau Technique, la Systema intègre la FFAB à compter de cette saison avec pour l'instant 4 clubs affiliés ou sur le point de le faire.

d. Information sur l'Assemblée Générale ordinaire de la Ligue Occitanie

Emmanuelle rappelle que la Ligue Occitanie tiendra sa première Assemblée Générale ordinaire le 30/09/2018 avec un stage animé par les deux ACT des deux CID, Jacques Lecomte et Nicolas Guiton.

Elle indique avoir eu des échanges avec les membres du Comité Directeur et les orientations ne sont pas les mêmes selon les personnes, sur ce que cette Ligue peut être ou pas, sur ce que les pratiquants en attendent en terme de projets ou d'objectifs.

La parole est laissée aux membres du Comité Directeur qui expriment leurs points de vue ; il est convenu que chacun puisse porter sa parole et ses idées lors de cette Assemblée Générale pour laquelle il est important de se mobiliser, que l'on souhaite ou non que cette Ligue reste minimale, soit en se déplaçant soit en donnant des pouvoirs (pour rappel chaque membre de l'AG peut avoir deux pouvoirs en plus de celui du club qu'il représente). Emmanuelle se propose de centraliser les pouvoirs pour coordonner la représentation et éviter que certains en aient trop (et soient donc invalides).

2. POINT FINANCIER

a. Point sur la situation financière en cours

Au 31/08/2018 (date de clôture des comptes), la situation est la suivante :

- solde du compte courant : 2 153.57 € ;
- solde du livret : 15 309.18 € ;
- solde de la caisse : 0 €.

Soit un total de 17 432.75 € (qui correspond à moins qu'un fonds de roulement d'une saison actuellement).

Jean-Claude rappelle que la très grande majorité des clubs s'est acquittée de la cotisation de 31 €, à l'exception de 4 (1 club dans le Gard et 3 sur l'Hérault), qui ne sont pas des clubs « actifs » dans le courant Aïkikai de France ; la seule « pression » que l'on peut mettre reste celle pour les candidats aux passages de grades de ces clubs (candidatures non recevables si les clubs ne sont pas à jour), mais ils n'en présentent généralement pas.

Il faut retenir que tous les clubs actifs et généralement présents sur les activités techniques et administratives du Comité Interdépartemental ont payé et c'est positif.

Jean-Claude présente aussi rapidement le bilan calendaire des dépenses (répartition par stage), indiquant que pour l'instant le résultat est en négatif mais que c'est normal compte-tenu du fait que le but n'est pas de faire du bénéfice avec cela de manière générale. Un point sera refait en fin de saison.

Emmanuelle rappelle que la somme de 1 800 € de la subvention CNDS (part du Gard) est inédite mais pas sûre en terme de reconduction, comme toute subvention.

b. Demande et octroi de subventions

Cette saison le CNDS a été sollicité sur le Gard et l'Hérault ; nous n'avons rien eu pour l'Hérault mais 1 800 € pour le Gard (pour stage pour tous, stages enfants et formation enseignants).

Emmanuelle rappelle que la somme de 1 800 € de la subvention CNDS (part du Gard) est inédite mais pas sûre en terme de reconduction, comme toute subvention.

Pour les BF, il est demandé que les candidats fassent parvenir leurs notes de frais avant fin juin pour un paiement dans l'été avant la clôture des comptes.

c. Mise en place de dons à l'association déductible des impôts

Il est possible, lorsque les membres du CID ont droit à un remboursement (déplacement, repas), dans le cadre des réunions ou lorsqu'ils animent des stages, de demander, plutôt qu'un remboursement en numéraire, à faire une remise gracieuse de la somme (avec un montant de 0.306 € du km par contre, pas 0.45) qui équivaut à un don à l'association.

En retour, un reçu vous sera donné pour pouvoir faire la déduction de 66% aux impôts.

Les personnes intéressées peuvent contacter Jean-Claude et Emmanuelle pour la mise en place les concernant.

3. POINT COMMUNICATION

Emmanuelle propose, étant donné l'excédent dégagé cette saison, qu'une partie de la somme puisse éventuellement être utilisée afin de faire réaliser un film par la société partenaire de la FFAB (film rendu clé en main le soir de la journée de tournage avec définition d'un scénario en amont).

Des échanges importants ont lieu sur l'objectif (par rapport aux vidéos déjà produites par la FFAB, sur le lien avec celles-ci, sur le réseau et la mise en cohérence globale), et sur l'utilité immédiate pour le CID.

L'objectif est en effet de toucher de nouveaux pratiquants et de ne pas risquer de faire des films pour nous-mêmes, avec la définition précise de l'objectif, de la pertinence du sujet, et de comment le traiter.

Emmanuelle propose alors que des personnes puissent réfléchir à cette question et à la communication globale du CID (avec intégration ou non de ce projet qui peut en découler parmi d'autres idées).

Erick Lucat et Guillaume Duroux se proposent.

4. POINTS TECHNIQUES

Les points du calendrier à traiter en Commission Technique l'ont été le matin, et le reste des lieux à trouver sera fait en Assemblée Générale à 15h.

Il est rappelé que Caroline souhaite laisser la place pour la Commission Enfants : avis aux volontaires (se faire connaître auprès de Jacques) !

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 15h00.

La présidente

Le secrétaire

Le trésorier

Emmanuelle Ranchoup

François Pottier

Jean-Claude Saunier